



## ÉLECTIONS PROVINCIALES

**La surdité est une limitation fonctionnelle invisible.**

Elle peut être innée (congénitale ou néonatale) ou acquise (suite à un traumatisme sonore ou une maladie), légère ou profonde.

Les personnes vivant avec une surdité peuvent porter des aides auditives ou non. Elles peuvent communiquer oralement et/ou grâce aux langues signées... Bref, la surdité a une infinité de visages et implique tout autant de défis.

**La province du Québec a un rôle primordial à jouer pour favoriser la réussite scolaire, professionnelle et sociale des personnes vivant avec une surdité et plus particulièrement des jeunes, citoyens en devenir.**



**AQEPA**

Association du Québec  
pour enfants avec problèmes auditifs

**C'est pourquoi,  
aujourd'hui, nous  
demandons aux partis  
en élection de s'engager à:**

## SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

► Accélérer l'implantation du programme québécois de dépistage de la surdité chez les nouveaux-nés partout au Québec (seulement 5 centres hospitaliers le proposent actuellement, alors que le programme a été lancé en 2012).

► Bonifier la réglementation sur les aides auditives, notamment concernant :

- la diversification des aides techniques pour favoriser la communication, la réussite éducative, et donc l'inclusion sociale,
- le remboursement des batteries, indispensables à leur fonctionnement,
- l'adaptation du domicile des deux parents dans le cas d'une garde partagée d'un enfant vivant avec une surdité.

Au Québec, 1 enfant sur 1000 naît avec une surdité.<sup>1</sup>

60% des bébés ayant une surdité n'ont pas de facteur de risque et ne bénéficient donc pas d'un dépistage ciblé.

En l'absence de dépistage néonatal, la surdité est fréquemment identifiée après l'âge de 2 ans, ce qui peut entraîner un retard du développement cognitif, langagier et social.<sup>2</sup>

► Augmenter les financements à la mission globale pour les organismes en action communautaire autonome afin de permettre l'emploi pérenne de personnes compétentes et le développement des services.

► Développer un régime d'assurances collectives et d'assurances responsabilité pour les organismes communautaires.



**Que comptez-vous proposer pour accélérer l'implantation du programme québécois de dépistage de la surdité chez les nouveaux-nés partout au Québec?**

**Comment allez-vous améliorer le règlement sur les aides auditives pour mieux répondre aux besoins des usagers?**

► Créer des congés spéciaux pour les parents d'enfants vivant avec une surdité, sur le modèle des congés pour proches aidant d'enfants gravement malades.

► Favoriser la continuité des services de garde adaptés à proximité du domicile familial après l'entrée en prématernelle 4 ans.

► Soutenir financièrement les parents d'enfants vivant avec un handicap :

- par l'augmentation des crédits d'impôts et des allocations diverses,

- par une simplification des procédures fiscales pour les personnes handicapées ou pour les parents d'enfant handicapé.

## FAMILLE

Les parents doivent s'absenter de nombreuses reprises après le diagnostic de surdité, que ce soit pour l'implantation ou la réadaptation. Beaucoup doivent diminuer leur temps de travail ou quitter leur emploi<sup>3</sup>, et cette précarité touche majoritairement les mères<sup>4</sup>.

De plus, une analyse économique commandée par L'étoile de Pacho et Parents jusqu'au bout révèle que les familles d'accueil reçoivent en moyenne 70 % de plus de l'État que les parents d'enfants handicapés.



**Quelles mesures mettrez-vous en place pour soutenir les parents d'enfants vivant avec une surdité ou toute autre limitation fonctionnelle?**

- ▶ Allouer plus de ressources aux commissions scolaires pour qu'elles puissent mettre en place rapidement une offre de services adaptée aux besoins des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- ▶ Uniformiser ces ressources à travers les régions du Québec, sans défavoriser les régions éloignées.
- ▶ Privilégier une attribution des ressources en fonction des besoins de l'élève et non en fonction d'une classification diagnostique.
- ▶ Travailler en concertation avec le milieu de la santé et des services sociaux et les représentants des usagers pour cibler les ressources à développer.
- ▶ Sensibiliser le personnel scolaire à leurs obligations, aux besoins des élèves HDAA et aux ressources existantes.
- ▶ Développer l'utilisation des nouvelles technologies pour aider ces élèves, comme le prévoient la Politique de la réussite éducative et le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur 2018-2023.

Près de 1500 élèves se sont vus attribuer un code 44 (déficience auditive)<sup>5</sup> alors que l'on estime qu'environ 4 295 enfants de moins de 15 ans ont une incapacité liée à l'audition.<sup>6</sup>

En 2012, 35,9 % des personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à l'audition ne possédaient pas de diplôme d'études secondaires.<sup>7</sup>

La situation alarmante des élèves handicapés a été dénoncée en juin 2018 par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse dans "Le respect des droits des élèves HDAA et l'organisation des services éducatifs dans le réseau scolaire québécois : une étude systémique."

## EMPLOI

- ▶ Favoriser l'embauche et le maintien en poste des personnes vivant avec un handicap grâce à :
  - la bonification et la pérennisation des contrats d'intégration au travail,
  - la mise en place d'une obligation d'embauche de personnes vivant avec un handicap pour le secteur public et les grandes entreprises, comme cela peut se faire en Europe.



**Qu'allez-vous faire pour améliorer les conditions de scolarisation des enfants vivant avec une surdité et leur accès à des services adaptés à leurs besoins?**

**Comment voulez-vous favoriser l'embauche des jeunes vivant avec une surdité?**

<sup>1</sup> Institut national de santé publique, *Le dépistage de la surdité chez le nouveau-né : Évaluation des avantages, des inconvénients et des coûts de son implantation au Québec*, 2007. Page 15.

<sup>2</sup> Chantale Tremblay, AQEPA, Revue *Entendre* numéro 212, Mars 2014. Page 5.

<sup>3</sup> Institut national de santé publique, *Le dépistage de la surdité chez le nouveau-né : Évaluation des avantages, des inconvénients et des coûts de son implantation au Québec*, 2007. Page 22.

<sup>4</sup> Conseil de la famille et de l'enfance, *Tricoter avec amour: Étude sur la vie de famille avec un enfant handicapé*, 2007. Page 135.

<sup>5</sup> Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Le respect des droits des élèves HDAA et l'organisation des services éducatifs dans le réseau scolaire québécois : une étude systémique*, 2018. Page 31.

<sup>6</sup> Office des personnes handicapées du Québec, *Estimations de population avec incapacité en 2011 - Le Québec et ses régions sociosanitaires*, 2015. Page 119.

<sup>7</sup> Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI)*, 2012.

► Reconnaître officiellement la langue des signes du Québec comme langue première des personnes sourdes au Québec et comme langue d'enseignement, comme le recommande la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'Organisation des Nations Unies, ratifiée par le Canada en 2006.

► Imposer une obligation de sous-titrage pour les émissions jeunesse, tous les contenus informatifs et tous les services publics et développer la traduction en langues signées.

► Équiper les salles et lieux recevant du public avec des systèmes d'aide de suppléance à l'audition et développer l'affichage de pictogrammes.



### Allez-vous rendre votre campagne accessible en langue des signes (LSQ et ASL)?

### Que prévoyez-vous pour développer enfin l'accessibilité universelle au Québec?

## La surdité est invisible. Les besoins des jeunes vivant avec une surdité et de leur famille ne le sont pas.

Depuis bientôt 50 ans, l'**Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs** regroupe des associations régionales de parents d'enfants vivant avec une surdité, de professionnels de la santé et de membres sympathisants.

#### L'AQEPA C'EST :

**11 associations régionales** regroupant plus de **500 membres**, soit près de 350 familles avec au moins un enfant vivant avec une surdité et plus de 130 sympathisants à la cause.



#### NOTRE MISSION :

- **FAVORISER** l'épanouissement et l'inclusion sociale des enfants vivant avec une surdité dans la société dès leur naissance.
- **ASSURER** un impact positif pour la vie en intervenant dès la petite enfance et jusqu'à l'âge adulte.
- **INFORMER** et **SOUTENIR** les parents tout en faisant la promotion de la cause dans la société.



### AQEPA

Association du Québec  
pour enfants avec problèmes auditifs

3700, rue Berri, bureau A-446, Montreal (Québec) H2L 4G9

Voix et ATS : 514-842-8706 • Sans frais : 1 877-842-4006  
info@aqepa.org

[www.aqepa.org](http://www.aqepa.org)